

**ABONNEMENT.**  
 SAUMUR.  
 30 fr.  
 16  
 9  
 Poste :  
 35 fr.  
 18  
 10  
 On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne. . . 30 c  
 Réclames. — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 SEPTEMBRE 1886

## UN MONSIEUR PRATIQUE

Vous lisons dans la Lanterne :  
 Comme directeur de cabinet de ministre, M. Herbette avait légalement un traitement de 42,000 fr.; depuis deux ans, il se l'était porté à 20,000.  
 Comme ambassadeur de France à Berlin, M. Herbette touchera un traitement fixe de 440,000 fr.

Pratique, M. Herbette. Mais n'est-il pas singulier de voir le journal des juifs reprocher de manquer de désintéressement ?

## UNE DÉCOUVERTE

On faisait grand mystère du diplomate émérite par le gouvernement pour représenter la République française à Berlin.

Les paris engagés par la presse républicaine en faveur de tel ou tel diplomate sont démentis.  
 La découverte de M. de Freycinet cause une émotion générale. Quel génie ! quel dentiste ! quel président du conseil.

A ce moment, il va probablement se passer des choses qui ne manqueront pas de surprendre. C'est la carte d'Europe qu'on remanie. C'est contre nous que M. de Bismarck réagit — non sans regret, peut-être, des défaites qu'il se voit forcé de faire à la Russie, à l'empire ottoman, peut-être aussi à l'Angleterre et le déplacement des forces et des situations en Europe... M. Herbette qu'il choisit !

Et sans doute, c'est roide, très roide, mais M. Herbette ne vaut pas cher, il y a d'autres au ministère des affaires étrangères qui valent encore meilleur marché. M.

Herbette n'a pas le moindre titre au poste d'ambassadeur, c'est vrai. Mais c'est précisément pour ça que M. de Freycinet a cru pouvoir le nommer. »

Et la feuille juive conclut :  
 « S'il faut faire quelque sacrifice, pour que M. Herbette soit content, qu'on le fasse ; mais que la France ne soit pas obligée d'y risquer si gros jeu. Nous proposons une transaction : Le poste d'ambassadeur à Berlin est doté de 140,000 francs. Qu'on donne cent quarante mille francs à M. Herbette, et qu'il n'aille pas à Berlin. Tout le monde y gagnera. »

Après des appréciations aussi catégoriques de la part d'un organe républicain assez influent aujourd'hui pour obliger le gouvernement à compter avec lui, comme cela s'est produit pour la question des princes, toute critique de notre part paraîtrait superflue.

Il est utile, toutefois, de faire observer que la presse officieuse félicite le ministre de ce choix. D'abord parce que M. Herbette est la créature du président du conseil ; ensuite parce que c'est un républicain de vieille date. C'est beaucoup dire. On a connu jadis un M. Herbette, secrétaire de M<sup>me</sup> de Montijo. Il est vrai que M. de Freycinet n'a pas eu à se plaindre des sévérités impériales. Donc, pas de querelle d'allemand au sujet de cette vétusté républicaine.

Mais il faut que le diplomate à qui le gouvernement confie la grande mission de représenter la République française à Berlin, soit singulièrement au-dessous de sa tâche pour que des organes radicaux, souteneurs du ministère, soient impitoyablement cruels pour M. Herbette, quoique vieux républicain, et quoique ami personnel du président du conseil.

Quelle influence une diplomatie aussi flatteusement appréciée par ses amis politiques peut-elle inspirer au pays ?

EDMOND ROBERT.

## Chronique générale.

M. le général Boulanger veut la guerre.  
 Ce n'est pas un journal d'opposition ar-

dente qui le dit, c'est une des feuilles les plus dévouées à M. Boulanger, dont le directeur a été décoré au 14 juillet, c'est la France militaire qui nous fait cette grave déclaration.

Le général Boulanger ne veut pas faire la guerre pour reconquérir l'Alsace et la Lorraine, comme on pourrait le supposer. Il n'a point de ces idées-là. Ce qu'il médite, ce qu'il veut, pour employer l'expression du journal militaire, c'est trancher la question sociale.

« La question sociale n'a qu'une solution possible, et même qu'une seule solution désirable : la guerre. »

Au dire du journal officieux, tout le monde est de cet avis :

« C'est là et pas ailleurs qu'il faut chercher le secret de l'engouement du public pour ce jeune et brillant général qui est, à l'heure actuelle, la plus étonnante personnification qu'on puisse rêver de notre caractère national. »

Dans cette phrase on voit l'homme décoré qui encense son protecteur.

Il ne reste pas moins de cet « étonnant » article, la constatation que M. Boulanger « veut la guerre. » La France militaire ne pouvait choisir un moment plus opportun pour nous renseigner sur les pensées secrètes de son ami.

## PAS FRANÇAIS !

Le Réveil Bordelais déclare que l'ex-pasteur Steeg, député opportuniste de la Gironde, n'est pas Français.

D'après ce journal, le porte-parole de M. Jules Ferry, qui fut autrefois un radical renforcé, serait le fils d'un Prussien qui exerçait la profession de cordonnier à Versailles.

Le Réveil ajoute que ledit Steeg ne s'est pas fait naturaliser et que le tribunal de Versailles, auprès duquel il avait réclamé, en 1877, un jugement déclarant qu'il était Français, n'a pas reconnu le bien fondé de sa demande.

Ainsi donc, le député Steeg n'est pas

Français, mais il paraît que l'absence de cette qualité ne doit pas empêcher un républicain de siéger dans les rangs de la gauche ; au contraire.

## NOUVEAUX MASSACRES AU TONKIN

Au moment où le conseil des ministres se félicitait des dépêches optimistes sur la situation du Tonkin adressées par M. Bert, M<sup>r</sup> Puginier télégraphiait la nouvelle suivante dont la gravité n'échappera à personne :

« Hong-Kong, 9 septembre, 9 h. 45 matin.  
 » Tang-Hoa, en août, 700 chrétiens massacrés, 30 villages brûlés, 9,000 chrétiens affamés.

» PUGINIER. »

## LES ANCIENS MINISTRES

Le Rappel a eu l'idée de chercher combien il se trouvait actuellement dans les Chambres d'anciens ministres. Ce travail de statistique est intéressant. C'est le Sénat qui contient le plus de ces excellences déchuës :

Ceux-ci sont au nombre de 30, dont 25 républicains et 5 réactionnaires.

Les 25 républicains sont :

MM. Bardoux, Barthélemy Saint-Hilaire, Bérenger, général Billot, Charles Brun, général Camponon, Cazot, Challemel-Lacour, Clamageran, Devès, Duclerc, général Farre, général Grasley, Humbert, amiral Jauréguiberry, Le Royer, Magnin, de Marcère, Martel, amiral Peyron, Léon Say, Jules Simon, Teisserenc de Bort, Tirard et Waddington.

Les 5 réactionnaires sont :

MM. Batbie, Buffet, amiral de Montaignac, Pouyer-Quertier et Wallon.

A la Chambre il y a 18 anciens ministres, dont 17 républicains et 1 réactionnaire.

Les 17 républicains sont : MM. Allain-Targé, Paul Bert, Brisson, Cochery, Constant, Dautresme, Duvaux, Fallières, Jules Ferry, Gomot, de Mahy, Martin-Feuillée, Méline, Antonin Proust, Raynal, Rouvier et Waldeck-Rousseau.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Contois avait pris sa grosse canne de bois dur, la poignée figurait un lévrier courant, rare, son chepeau. Seulement, comme il marchait à chaque pas en traversant le large feutre à la main, répondant de tête et d'un mot à tous les bonheurs et vieux qui parlaient du seuil des portes, les enfants jouaient, et des fenêtres les rideaux se soulevaient, et la dernière maison fut dépassée, il posa sa tête, un peu en arrière.

« Ça va, dit-il. »  
 Le compagnon, qui cherchait depuis quelques minutes le sens de cette lettre apportée par le facteur, répondit, en suivant sa pensée :  
 « C'est-à-dire est-ce de M<sup>lle</sup> de Seigny qui est marquée ? »  
 « Oui, dit-il, un gros rire épanouit sa face et regardant le jeune homme :  
 « Ça va, dit-il, si saine et si forte, allez, vous le seriez plus vite qu'elle avec

votre mine maigre de Parisien. Si vous l'aviez vue avant-hier, comme je l'ai vue, galoper dans les prés sur sa jument grise, vous n'auriez pas cette idée-là. M<sup>lle</sup> Marthe est du pays : elle est rustique comme une fermière ; de santé, s'entend, car, pour l'esprit, elle en remontrerait à son curé.

— Vous la flattez, monsieur le curé.  
 — Vous ne la connaissez donc pas ? Je sais ce que je dis : à dix lieues à la ronde, dans les châteaux du Craonais, on en trouverait de plus riche, et facilement, mais de plus honnête et de plus gaie et de plus vaillante, nenni, c'est moi qui vous le dis. Aussi l'affaire pour laquelle sa tante m'a écrit, c'est, je crois, tout simplement... »

A ce moment, une bécaissine partit devant eux, avec un cri de frayeur, et glissa, comme un trait de lumière blanche, dans l'ombre du chemin vert.

« Il faut prendre la voyette, dit le curé, voici un mollet. »

L'orage de l'avant-veille avait, en effet, amené trois pouces d'eau au carrefour, et les dos même des ornières, piétinés par les bœufs, n'offraient pas de chaussée praticable.

En deux enjambées, s'aidant des basses branches qui pendaient, l'abbé fut dans le champ voisin.

« A vous ! dit-il en tendant la main à son compagnon. »

Soutenu par le robuste poignet du curé, le jeune homme escalada lestement le talus.

Ils se trouvèrent dans un pré long et étroit, au milieu duquel un fossé rempli d'acanthes et de joncs servait, dans la mauvaise saison, de déversoir à l'étang du chemin.

A trente pas d'eux, près du petit échallier, au bout de la voyette, un homme, courbé vers la terre, examinait l'herbe attentivement. Il avait à la main une bêche légère et sur le dos une sorte de panier attaché en bandoulière et plein d'objets menus, noirs, luisants au soleil.

« Tiens, le grand Luneau, dit l'abbé.  
 — Le taupier ?  
 — Oui, un bon gars, trop fainéant pour faire autre chose. »

A leur approche, Sosthène Luneau se redressa lentement, se détourna de même. Quand il aperçut le curé, sa figure songeuse prit une expression amicale et embarrassée à la fois.

« Eh bien, Sosthène, dit l'abbé Courtois, tu cherches la grande route de la taupe, sous la barrière ? »

« Oui, monsieur le curé ; vous connaissez donc les secrets des taupiers ? »

— Je sais tout et je vois tout, même que tu as l'air achalé. Est-ce le chaud qui te fatigue, ou le métier qui ne va pas ?  
 — Non, monsieur le curé, ni le chaud ni la

taupe. Vous voyez, le bissac est plein.

— Tu as quelque chose tout de même qui te tourmente. Tu viendras me conter ça demain, à la veillée. »

Le taupier ne répondit pas, et les deux promeneurs, enjambant l'échallier, s'éloignèrent par la voyette qui côtoyait le chemin.

« Ce qu'il a, le pauvre garçon ? dit Jacques. On m'a raconté qu'il avait demandé la petite Annette, de la Gerbellière, et qu'elle ne pressait guère de lui répondre. »

La figure du curé s'était soudain rembrunie.

« Vous devriez avoir pitié de lui, monsieur le curé, continua le jeune homme, et l'aider. Un mot de vous lui ferait gagner sa cause. »

— Il a le temps de prendre bien des cents de taupes et bien des mille aussi, répondit rudement l'abbé, avant que ce mariage ne se fasse. Ne vous en mêlez jamais. »

Il continua de marcher quelques instants, visiblement contrarié, frappant du bout de sa canne les mottes que la charrue avait jetées dans le sentier.

Puis, reprenant sa bonne humeur :

« Tenez, monsieur Jacques, j'allais le dire quand le passage du talus m'a coupé le verbe : c'est pour une affaire de ce genre-là, j'imagine, que je suis appelé à la Carisaie. M<sup>lle</sup> Marthe a vingt ans, et la tante, qui n'est plus eune, veut la marier.

Le réactionnaire est l'amiral de Dompierre d'Hornoy.

Les anciens sous-secrétaires sont au contraire très-rare. Au Sénat on n'en compte que 4, savoir : MM. Calmon, Chalamey et Faye, républicains, et Baragnon, réactionnaire.

C'est à la Chambre que sont presque tous les anciens sous-secrétaires d'Etat ; ils sont au nombre de 42, dont 10 républicains et 2 réactionnaires.

Les 10 républicains sont : MM. Blandin, Casimir Périer, Cavaignac, Durand, Félix Faure, Laroze, Lesguillier, Noiro, Spuller et Wilson.

Les 2 réactionnaires sont : MM. Louis Passy et le baron Reille.

\* \*

Franzensbad possède un lit désormais historique. C'est celui dans lequel a couché M. de Bismarck lors de son séjour dans cette ville.

Ayant entendu parler de la taille élevée du chancelier, le propriétaire de l'hôtel où il est descendu avait fait préparer un lit de dimensions énormes.

M. de Bismarck, très flatté de cette attention, aurait, paraît-il, déclaré que nulle part il n'avait mieux dormi. Depuis ce jour, on fait queue à la porte de l'hôtel pour contempler ce meuble rare.

## LA QUESTION BULGARE

Vienne, 10 septembre.

Les déclarations du consul russe à Sofia, d'accord avec la récente explication donnée par le *Journal de Saint-Petersbourg* qui a contesté les engagements pris par la Russie contre le prince Alexandre, sont considérées ici comme un symptôme défavorable au développement ultérieur de la question bulgare.

Il est positif que le cabinet de Vienne, dans une dépêche très courtoise adressée il y a quelques jours à ses représentants de Berlin et de Saint-Petersbourg, s'est prononcée contre l'envoi d'un délégué russe en Bulgarie, sous une forme quelconque.

Si, malgré cette démarche, la nouvelle de l'envoi Dolgorouki à Sofia venait à se confirmer, il est presque certain qu'une tension en résulterait entre les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg.

On croit généralement ici que l'émancipation du cabinet de Vienne de la politique de l'Allemagne dans les affaires de l'Orient se prépare sur une échelle lentement progressive.

Londres, 11 septembre.

On télégraphie de Bucharest au *Times* de ce matin :

« Des nouvelles de Tirnova affirment que les hommes les plus influents de la Roumélie sont décidés à réélire le prince Alexandre de Battenberg. »

« En Bulgarie, le mouvement en faveur du prince s'accroît également, et sa réélection par la grande assemblée nationale paraît certaine. »

« Des officiers russes font de grands

achats de provisions en Roumélie pour les troupes que la Russie concentre secrètement en Bessarabie et en Crimée. »

« Elle prépare aussi un groupe d'occupation pour entrer en Bulgarie. »

On est convaincu qu'au premier prétexte la Bulgarie sera envahie par les Russes.

Londres, 11 septembre.

On télégraphie d'Athènes au *Standard* de ce matin :

« Le candidat au trône bulgare qui paraît avoir le plus de chance est le prince Walden de Danemarck, frère du roi de Grèce. »

L'Angleterre cherche à faire sa part.

« La *Saturday Review* dit que l'occupation par l'Angleterre de l'une des îles de la mer Egée, Ténédos, Lemnos ou tout autre et la formation d'une forte station navale feraient effectivement les Dardanelles et Salonique. La Russie et l'Autriche s'y opposeraient en vain, dans le cas où elles tenteraient un partage des territoires dont il est question sur le continent. »

On peut croire, en effet, que le gouvernement britannique cherchera des compensations.

A ce point de vue, il faut citer une opinion des plus curieuses, celle de la *Pall Mall Gazette*, journal qui s'est fait à Londres une réputation étrange :

« Les intérêts anglais ne sont pas engagés à Constantinople et si la Russie annexait demain cette capitale, l'Angleterre n'aurait aucune raison de tirer l'épée. Le sort de Constantinople nous importe bien moins que le sort des Houvelles-Hébrides, par exemple. »

Les Nouvelles-Hébrides faisant compensation pour Constantinople, voilà une opinion qui soutiendrait la réputation d'originalité des Anglais, s'ils étaient en train de la perdre.

Les Bulgares sont inquiets depuis le départ de leur prince. Ils s'attendent à tout, ne sachant que prévoir. Ce ne sont pas des notes comme celle-ci, publiée par la *Correspondance politique* de Vienne, qui peuvent les rassurer :

« Une anxiété profonde, dit le journal autrichien, s'est emparée du pays depuis le départ du prince. On sent instinctivement que quelque chose de grave va se produire, mais on ignore au juste quoi. Des rumeurs de toutes sortes traversent l'air. On affirme maintenant que la Russie prépare tout doucement l'annexion pure et simple de la Bulgarie, imitant en cela l'exemple de l'Autriche dans la Bosnie et l'Herzégovine. Au premier désordre qui se produira — et des désordres se produiront quand la Russie le voudra — les soldats du Czar pénétreront en Bulgarie pour ne plus en sortir. Les trois empires seraient parfaitement d'accord à cet égard. On cite à ce propos une assertion de M. de Bismarck qui, à Franzensbad, aurait dit en propres termes à M. de Giers : « A votre place, je déclarerais tout simplement que la Bulgarie m'appartient et je commencerais par y rétablir l'ordre. Pour

un peuple aussi patriarcal, cela vaudrait mille fois mieux que la Constitution dont vous lui faites cadeau. Oh ! moi, je n'hésiterais pas. »

M. de Bismarck ne se borne pas à laisser le champ libre à la Russie vers la Bulgarie. Il l'y pousse.

## Les enquêtes à Lourdes.

L'Univers vient de publier un article, écrit par un médecin, qui montre avec quel soin et quelle sévérité les guérisons opérées à Lourdes sont constatées. Nous en détachons le passage suivant :

Le fait suivant peut donner une idée de la sévérité avec laquelle ces enquêtes sont conduites. Voici une femme guérie depuis treize ans, qui vient encore se soumettre à un nouvel examen. Pendant plusieurs années, un ulcère fangeux avait largement étendu ses ravages sur le devant de sa poitrine et profondément altéré sa santé : tous les traitements avaient été impuissants à modifier la plaie ou à refaire cette constitution délabrée. Le médecin, homme de grand mérite pourtant, avait renoncé à de nouvelles tentatives, lorsqu'il apprit que la malade avait voulu se rendre à Lourdes : « Si elle guérit, dit-il, je m'inclinerai devant une puissance supérieure. » A quelques jours de là on la lui conduisit pour qu'il procédât à son examen. Il n'y avait plus trace de plaie. Que s'était-il passé ? Cette surface ulcérée, large de 10 à 13 centimètres, suppurant avec abondance, nécessitant des lavages répétés trois ou quatre fois chaque jour ; cette plaie, après une simple lotion à la piscine de Lourdes, avait pris cet aspect particulier à la peau qui suit l'application d'un vésicatoire, sec et guéri ; aucune suppuration, plus de pansement à faire. Le médecin qui avait nié si fort la possibilité d'une guérison, ébranlé par l'évidence, après avoir cherché vainement une explication matérielle plausible, finit par admettre une intervention supérieure, ouvre les yeux à la foi et meurt en croyant et en chrétien.

A Lourdes, cependant, devant un fait entouré d'un tel faisceau de preuves, on hésite, on multiplie les enquêtes, et treize ans après, on veut s'assurer que la guérison ne s'est pas démentie, avant de classer définitivement ce fait parmi les miracles acceptés. Le 21 et le 22 août, vingt-sept malades sont venus, en notre présence, déclarer devant la commission qu'ils venaient de retrouver à Lourdes une santé depuis longtemps perdue. Sans prétendre analyser tous ces faits, voici un aperçu de quelques-uns : d'abord celui de la femme à l'aiguille (4), étrange entre tous, et dont il importe de retenir les détails ; cette femme s'enfonça une aiguille dans la main il y a sept ans, l'aiguille se brisa, on ne peut la retirer, peu à peu la main devient douloureuse, les doigts s'infléchissent, les tendons se contractent, les nerfs deviennent sensibles, des tentatives répétées et sérieuses faites pour arriver jusqu'à ce fragment d'acier sont restées sans résultat ;

(1) M<sup>lle</sup> Célestine Dubois, domiciliée à Troyes, rue Notre-Dame, 74.

au départ de l'infirme pour Lourdes, on constate que l'aiguille est toujours dans le creux de la main ; par la pression on en dégage à ce niveau ne laisse aucun doute à l'égard ; dès que la malade a plongé sa main dans la piscine, elle éprouve un engourdissement suivi d'une douleur violente, une de ses amies lui maintient la main dans l'eau, et voici que les doigts depuis longtemps fermés s'ouvrent et que, la main retirée de l'eau, on aperçoit à l'extrémité du pouce l'aiguille presque entièrement dégagee : dans quelques minutes cette aiguille a parcouru environ 6 centimètres, la dernière partie du trajet et sous-épidermique est parfaitement visible ; nous l'examinons soigneusement à la loupe, il y a un orifice de sortie et pas d'orifice d'entrée, le fragment d'aiguille vient évidemment des parties profondes, il n'y a aucune trace de suppuration, aucune sensibilité, et toutes les fonctions de la main, depuis longtemps supprimées, sont complètement rétablies. Nous avons examiné cette main à diverses reprises pendant deux jours, l'observation a été recueillie avec le plus grand soin et sera publiée, quand les nombreux médecins qui ont vu et soigné la malade auront fait connaître leur impression.

Puis vient la série des maladies de l'estomac, des dyspepsies sous toutes les formes. Ici c'est une jeune femme qui présente tous les symptômes d'un ulcère stomacal, vomissements de sang en abondance, impossibilité de garder les aliments après leur ingestion ; la faiblesse de la malade est extrême, elle s'évanouit à chaque instant. Après son premier bain, elle prend place à l'hôpital, au repas commun, supporte la nourriture sans fatigue et sans douleur ; le retour des forces est immédiat, et cette femme qui ne pouvait se soutenir, qui tombait en syncope à tout moment, monte sans fatigue au sommet de la montagne, à 4 ou 5 kilomètres de distance, se mêle tout le jour à la foule des pèlerins, n'observe ni mesure ni régime, et c'est avec une simplicité charmante qu'elle raconte ses souffrances passées et sa guérison actuelle ; sa confiance dans l'avenir est absolue. Nous l'avons retenue longtemps, essayant de débiter dans son récit une surprise, une illusion ; nous avons dû nous rendre à l'évidence des faits.

Sans entrer dans le détail de toutes les observations qui nous ont été soumises, plaies et fistules brusquement tarées, articulations et membres qui retrouvaient la souplesse et le mouvement, arrêts dus aux affections nerveuses, qui entrent pour une part importante dans la proportion des malades guéris. L'hystérie, nous le savons, est un terrain mouvant et délicat pour l'observation. Partout on obtient dans ces affections des modifications surprenantes, sous l'influence de l'hypnotisme ; parfois, seule action morale, tous les troubles cessent, les désordres s'effacent, les apparences de la santé sont rétablies. Cependant si le symptôme disparaît, la température n'est modifiée qu'à la surface et les accidents renaissent le plus souvent avec la même facilité. A Lourdes, la modification est plus profonde et plus durable ; d'après les notes du docteur de Saint-Maclou, il conviendrait peu de rechutes chez les hystériques guéris ; en nous montrant une hystérique qui, au sortir de la piscine, avait retrouvé le mouvement dans un membre qui depuis longtemps contracturé et chez lequel toutes les autres manifestations nerveuses venaient de disparaître : « Si vous voulez venir de disparaître, dit-il, vous pouvez cette femme, nous disait-il, vous pouvez vous convaincre que la modification est durable et la guérison définitive. » Si l'on peut aussi arrêter à jamais ces troubles profonds qui constituent l'hystérie, n'est-ce pas possible la vie de famille, ce n'est certes pas une œuvre vaine, une simple curiosité scientifique, c'est un résultat important à saisir et à retenir.

Est-ce à dire que Lourdes thérapeutique ? Non, substituer à toute thérapeutique, ce n'est pas une clinique rivale, un champ d'expériences que l'on peut opposer, Lourdes reste inexplicable au point de vue scientifique, et d'avance on ne peut à personne ni guérison ni amélioration. Pendant le pèlerinage national, il y avait certainement trois ou quatre cents malades nerveux, nous en avons vu à peine quinze qui venaient affirmer leur guérison, proportion bien faible, trop faible pour si l'on croit qu'elles sont soumises à une influence morale, puissante ; proportion

Une vive rougeur monta aux joues du baron Jacques. Il tourna la tête du côté du chemin, aimant mieux montrer aux souches qu'à son curé, qui l'observait malignement du coin de l'œil, cette petite illumination. Il était furieux contre lui-même.

« Je suis absurde de rougir ainsi, pensait-il ; et pourquoi ? Parce que ma cousine se marie ! Qu'est-ce que cela peut me faire ? »

Il répondit d'un ton d'indifférence :

« Vraiment ! ce serait une grosse nouvelle pour Marans. J'espère que je ne serais pas le dernier à connaître l'heureux mortel qui deviendra seigneur de la Cerisaie et de la Gerbellière. »

L'abbé haussa les épaules, et causa d'autre chose.

Ils tournèrent à droite, traversèrent une longue pièce de chaume. Près de la haie, le curé s'arrêta :

« Nous sommes aux limites du domaine, dit-il. Venez-vous plus loin ? »

— Vous savez bien, monsieur le curé, que le passage sur les terres de M<sup>lle</sup> de Seigny m'est interdit.

— Bah ! bah ! de l'histoire ancienne. Enfin, comme vous voudrez. Au revoir, monsieur Jacques. »

Et il lui serrait les mains dans les siennes, comme s'il eût voulu, en lui disant au revoir, le retenir encore. Il se pinçait les lèvres, et ses

grosses épaules remuaient. Evidemment quelque idée lui trottait dans l'esprit. En pareil cas, le curé ne se taisait jamais longtemps.

« Ma foi, tant pis ! dit-il en éclatant. Je vais vous le dire comme je le pense : si vous laissez un autre l'épouser, mon cher ami, sauf votre respect, vous n'êtes qu'une bête. »

— Grand merci ! répondit le jeune homme, un peu piqué, malgré la pratique qu'il avait des formes pastorales de l'abbé Courtois.

— Si votre mère était encore de ce monde, répliqua l'abbé, je n'aurais pas eu besoin de vous dire cela : il y a longtemps que ça serait fait. »

— A revoir, Annette, à demain, chanta une petite voix claire, devant eux, sous les grands arbres qui entouraient la ferme de la Gerbellière. »

Le curé monta sur le talus, écarta les épines avec sa canne, et aperçut M<sup>lle</sup> de Seigny près de la barrière de la métairie, de l'autre côté du chemin. Quand elle eut embrassé Annette, sa sœur de lait et son amie, elle prit le chemin qui, à cent mètres de là, tournait autour de la Cerisaie. Elle allait passer devant l'endroit où s'était arrêté l'abbé, quand celui-ci se laissa glisser le long du talus, plongea au fond du fossé, et se redressa à trois pas d'elle.

Surprise, elle se rejeta un peu en arrière, puis, reconnaissant le curé :

« Bonjour, monsieur le curé, dit-elle. Un peu

plus, vous m'auriez fait peur. Comme toujours, vous arrivez à travers champs !

— C'est que la route est toujours mauvaise, mademoiselle Marthe. Nous l'avons quittée au carrefour du Tremble. »

A ce pluriel, la jeune fille leva la tête. Elle jeta un coup d'œil sur la haie, et découvrit, entre deux souches, le baron de Lucé, qui la salua, un peu troublé.

Elle passa, légère et vêtue de noir.

« Mon enfant, dit le curé, de qui portez-vous le deuil ? »

Ils étaient déjà loin.

La réponse se perdit sous les branches.

(A suivre.)

Le chasseur à sa femme :

— Il m'est venu, ce matin, une idée.

La femme :

— Bah !

— Voici venir l'ouverture de la chasse ! je vais me payer un bon fusil.

— Mais tu en as un, celui de l'an dernier.

— Celui que j'ai est un fusil d'amateur, un fusil à moineaux. Je veux une arme sérieuse pour le gibier à poil, pour la grosse bête.

— C'est ça, pour la blesser.

Un avaré à un prodigue :

— Que ne vivez-vous comme moi ?

— Vivre comme vous ! Je pourrai toujours le faire... quand je n'aurai plus rien.

importante au contraire, si l'on croit  
guérison à l'abri désormais de toute  
pendant les deux jours que nous venons  
passer à Lourdes, ce qui nous a le plus  
ce que nous avons voulu surtout  
en relief, c'est qu'il y a eu un bureau  
contrôle sérieux, une sorte de clinique  
dirigée par un médecin  
à tous, dirigée par un médecin  
prudence consommée, qui recueille  
renseignements fournis par ses confrères  
les met en ordre et les com-  
les classe, les met en ordre et les com-  
par des renseignements nouveaux, en-  
pendant des mois et des années. Tout  
peut, en lisant les certificats, en  
les détails de l'observation, se faire  
conviction personnelle. On n'a plus le  
de nier en principe et de parti pris, il  
voir et étudier par soi-même, et si l'on  
trouve aucune cause d'erreur, ni source  
d'erreur, avoir le courage de le reconnaî-  
Et je souhaite qu'à l'avenir des confrères  
plus autorisés que moi viennent appor-  
à cette enquête l'appui de leur autorité  
de leur talent.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 septembre  
rentes se maintiennent à peu de chose  
aux cours d'hier : 3 0/0 à 83.52, 4 1/2 0/0  
à 10.  
obligations foncières et communales à  
sont très recherchées par l'épargne, elles  
ont un placement des plus sérieux. Mieux  
que toutes les autres valeurs, elles sont à l'abri  
de toute dépréciation. L'action est revenue de  
100 à 135.  
l'action de la Société Générale s'est avancée de  
45 à 47 50. Ce petit mouvement est insigni-  
fiant en regard de la marge que le titre a encore à  
atteindre avant d'atteindre le cours auquel il peut  
atteindre.  
le titre de la Société de Dépôts et Comptes cour-  
ants à 600. Avec son revenu actuel de près de  
100, les prix ne devraient prêter à discussion  
à partir du cours de 650.  
l'action de Panama est un peu plus faible à  
387. C'est un excellent prix d'achats. Les  
prix sont poussés avec activité et le cube  
du marché atteindra certainement 1 million de  
titres avant la fin de l'année.  
Les chemins de fer sont fermes.

### Nouvelles militaires.

Le nombre des concurrents qui viennent  
être déclarés admissibles au volontariat  
de 11,000 ; l'an dernier, il n'était que de  
1,000.  
On compte 2,500 volontaires de droit en  
plus des titres universitaires.

### RENFORTS POUR LE TONKIN

Tous les officiers des régiments de France  
affectés pour les renforts du Tonkin de-  
vront être le 20 de ce mois à Toulon, où ils  
embarqueront à destination de l'Extrême-  
Orient.  
Indépendamment des cadres, officiers et  
sous-officiers, de la compagnie des pionniers  
et de la compagnie de discipline, les troupes  
de renfort comprendront 2,700 hommes  
répartis dans chacun des six bataillons des  
régiments étrangers restés en Algérie,  
à raison de 450 hommes par bataillon.

### ENQUÊTE SUR LES INSOLATIONS

L'enquête relative aux insolations con-  
tinuée pendant les manœuvres se pour-  
suit activement au ministère de la guerre.  
Les différents rapports constatent que  
la maladie a atteint surtout les hom-  
mes qui, malgré les ordres donnés, cher-  
chaient trop brusquement à éteindre leur

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous avons reçu hier la lettre suivante :  
« Monsieur le Rédacteur,  
M. Combiar est sans conteste mon  
meilleur client », ce qui ne m'a pas empê-  
ché de lui adresser jeudi dernier, par deux  
voies, un REFUS FORMEL D'ENTRER DANS  
LA SOCIÉTÉ COMBINAISON ADMINISTRATIVE.  
Devant l'insinuation contenue dans votre  
numéro du 12 septembre, JE REVIENS SUR MON  
REFUS, J'ACCEPTÉ.  
Le Yau-Langlais,  
12 septembre 1886.  
Je compte sur votre impartialité, mon-  
sieur le Directeur, pour insérer la présente  
dans votre plus prochain numéro. »

Le post-scriptum de M. Liénard était du  
superflu. Notre honorable correspondant ne  
devoit pas douter que nous eussions mis,  
sans invitation, le plus grand empressement  
à publier sa lettre. Nous devons toujours  
porter la bonne nouvelle au public, et re-  
mercions M. Liénard de nous en fournir  
une fois de plus l'occasion. Nos félicitations  
aussi pour cette noble résolution de con-  
tribuer à la formation de la municipalité.  
Ses collègues peuvent dormir tranquilles, il  
y a toujours un trou de bouché.

M. Combiar saura gré à l'Echo Saumurois  
d'avoir été la cause déterminante de cette  
solution partielle ; mais qu'il veuille bien ne  
pas douter que nous ne songions nulle-  
ment à marcher sur ses brisées et à l'em-  
porter en prépondérance sur lui près de son  
banquier.

Il est à craindre que l'Echo n'ait pas la  
même influence près de M. Poitou. Il nous  
revient que notre sympathique conseiller ne  
voudrait pas accepter d'entrer dans la nou-  
velle combinaison municipale. Encore deux  
jours à attendre pour être fixé.

### ÉCOLE DE TIR DU 3<sup>e</sup> BATAILLON DU 70<sup>e</sup> RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Trente-troisième séance du 12 septembre 1886.

- 1<sup>o</sup> Carabine : médaille, M. Perreau.
- 2<sup>o</sup> Pistolet : médaille, M. Pelou.
- Épingle insigne en argent : M. Joubert.

Trente-quatrième séance au Stand des Récol-  
lets, le dimanche 19 septembre 1886, à 9 heures  
du matin. Tir à la carabine 6 m/m, à 12 mètres.

Dernière séance préparatoire pour laquelle les  
inscriptions seront closes à 9 heures 1/2.

Le Capitaine-Président,

G. DOUSSAIN.

### Les manœuvres du 9<sup>e</sup> corps

Nous avons laissé toute la 48<sup>e</sup> division  
bivouaquant en avant de Lençloître, le 9  
septembre. On écrit à l'Union de l'Ouest que  
la nuit fort belle n'a pas causé trop de fatis-  
gue, sauf le désagrément de la rosée, très  
abondante à cette époque de l'année.

Le 10, la 36<sup>e</sup> brigade a poursuivi la 35<sup>e</sup> à  
travers la forêt de Lençloître et a fini par  
l'atteindre, à Marigny, devant le château des  
Roches, qui est à M. de Soubeyran. Bataille,  
canonnade, fusillade, charge de cavalerie et  
tout le tremblement : journée superbe.

On a cantonné à Marigny et Saint-Léger,  
aux approches de Poitiers. Les feux de bi-  
vouacs se voyaient sur une étendue de 5 ki-  
lomètres. Les vivres devenaient rares dans  
les villages ; le soldat vivait sur ses résér-  
ves.

Les deux divisions du 9<sup>e</sup> corps ont can-  
tonné à Poitiers et dans les environs ven-  
dredi et samedi :

- 17<sup>e</sup> division d'infanterie, 240 officiers,  
8,360 hommes, 700 chevaux.
- 48<sup>e</sup> division d'infanterie, 260 officiers,  
9,400 hommes, 730 chevaux.
- En tout, 500 officiers, 17,760 hommes et  
1,430 chevaux.

Après avoir guerryé hier dimanche toute  
la matinée dans les environs de Poitiers,  
les troupes sont rentrées en ville entre midi  
et deux heures, au bruit ronflant de leurs  
musiques et d'une façon allègre et gaillarde  
qui n'aurait pas fait supposer, dit un de nos  
confrères, qu'elles venaient de faire des  
marches forcées pendant quatorze jours.

Aussitôt leur arrivée à Poitiers, les trou-  
pes ont été cantonnées dans les établisse-  
ments publics et chez les habitants.

Ce matin, lundi, à sept heures, une revue  
d'honneur a été passée, au polygone des  
Renardières, par M. le général Carrey de  
Bellemare, commandant en chef du 9<sup>e</sup> corps  
d'armée.

Les manœuvres des 17<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> divisions  
d'infanterie se trouvent ainsi terminées.

A l'issue de la revue, les divers régiments  
ont repris le chemin de leurs garnisons res-  
pectives.

Les troupes qui ont figuré à la revue  
sont : les 125<sup>e</sup>, 135<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 68<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>,  
77<sup>e</sup>, 90<sup>e</sup> régiments de ligne, le 48<sup>e</sup> bataillon  
de chasseurs à pied, le 7<sup>e</sup> régiment de hus-  
sards, le 25<sup>e</sup> régiment de dragons et les 20<sup>e</sup>  
et 33<sup>e</sup> d'artillerie. En tout 18,000 hommes.

### ANGERS.

L'auteur de l'agression contre M. l'abbé  
L... est un nommé Chevreul, originaire de  
Chambellay. Il est âgé de 35 ans environ.  
Cet individu passera prochainement en  
police correctionnelle.  
Non content d'attaquer en plein jour une

personne qui ne lui disait rien, dit le Jour-  
nal de Maine-et-Loire, Chevreul a également  
commis le délit de rébellion et d'outrages  
envers les agents de la force publique.

### Publications de mariage.

Alphonse-Auguste Sirotteau, sellier, et  
Hortense-Julie-Augustine Jeuniette, bro-  
deuse, tous deux de Saumur.  
Charles-Eugène Roucheux, garçon limo-  
nadier, et Clotilde Baillier, couturière, tous  
deux de Saumur.

Charles-Auguste Meunier, charcutier, de  
Saumur, et Désirée Clavier, jardinière, de  
Saint-Lambert-des-Levées.

Emile Daviau, adjudant au 47<sup>e</sup> de ligne,  
et Augustine-Alexandrine Barbier, sans pro-  
fession, de Saumur.

Michel Sarro, jockey, et Marie-Anne Pi-  
chot, sans profession, tous deux de Saumur.  
Eugène Rougé, boulanger, de Saumur, et  
Léontine Salaün, tailleur, de Rennes.

Guillaume Imbert, charpentier, de Sau-  
mur, et Célestine Chasle, cultivatrice, de  
Chacé.

### Variétés.

#### Croix et Médailles françaises

Dès que la Révolution française, se re-  
cueillant, voulut récompenser les citoyens  
qui avaient bien mérité de la patrie et de  
l'humanité, elle trouva trois ordres de cheva-  
lerie : l'ordre de Saint-Michel, fondé par  
Louis XI ; l'ordre du Saint-Esprit, créé par  
Henri III, et l'ordre de Saint-Louis, établi  
par Louis XIV. On sait ce qu'elle en fit.

Elle créa, le 1<sup>er</sup> janvier 1791, la décora-  
tion militaire, et ordonna, le 9 août 1793,  
qu'une médaille fut frappée pour perpétuer  
le souvenir de la journée du 10 août 1792  
(prise des Tuileries). Elle avait déjà, le 15  
décembre 1790, créé une médaille commé-  
morative de l'abandon de tous les privilèges.

#### 1802. — ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

La décoration militaire de 1791 fut jugée  
insuffisante pour récompenser la valeur des  
héros surgis des rangs du peuple ; c'est  
alors que le 29 floréal an X (19 mai 1802),  
Napoléon créa la Légion d'honneur, légion  
formée de divisions provinciales, appelées  
cohortes, auxquelles étaient attribuées des  
rentes et des majorats. Les insignes de cet  
ordre, croix et ruban, ne furent arrêtés que  
plus de deux ans après, c'est-à-dire le 14  
juillet 1804.

#### 1808. — PALMES UNIVERSITAIRES

Désireux de sanctionner par une marque  
distinctive le dévouement et la patience des  
membres du corps enseignant, l'Etat créa,  
le 17 mars 1808, des officiers d'Académie et  
des officiers de l'instruction publique. Le  
décret impérial fut modifié le 27 décembre  
1866 par un autre décret accordant le port  
du ruban violet accompagné toutefois des  
palmes. Enfin, un arrêté ministériel du 30  
décembre dernier a fixé à 1,200 et à 300 le  
nombre annuel des nominations à faire  
dans les deux grades universitaires.

#### 1818. — MÉDAILLE AUX INSTITUTEURS

Soit qu'elle dédaignât le décret de 1808,  
soit qu'elle voulût se montrer réservée dans  
la distribution des palmes universitaires,  
la Restauration créa, le 15 juin 1818,  
pour les instituteurs, la médaille d'argent  
spéciale, accordée après un certain nombre  
d'années d'exercice à ces modestes vulgaris-  
sateurs de l'instruction.

#### 1830. — CROIX DE JUILLET

La génération actuelle connaît peu la dé-  
coration de Juillet qui eut sa vogue chez  
nos pères. Elle fut fondée, on le sait, en  
vertu d'une loi datée du 30 août 1830, pour  
reconnaître les services patriotiques rendus  
par les citoyens durant les journées, dites  
les Trois Glorieuses, des 27, 28 et 29 juillet  
1830.

Le ruban est bleu azur moiré, bordé de  
liserés rouges.

Douze mille hommes de la garde royale  
et de la gendarmerie durent reculer devant  
le peuple décidé à faire respecter la Charte  
et à placer sur le trône le duc d'Orléans.

On rendait à cette décoration les mêmes  
honneurs militaires qu'à la Légion-d'Hon-  
neur. Elle remplaça pour ainsi dire les dé-  
corations du Saint-Esprit, de Saint-Louis  
et de Saint-Michel, rétablies par Louis XVIII  
et définitivement abolies par la Révolution  
de 1830.

#### 1852. — MÉDAILLE MILITAIRE

L'ancienne décoration du mérite mili-  
taire, tour à tour supprimée, rétablie ou  
tombée en désuétude, avait disparu. Le  
second Empire, en présence d'une armée  
dont il voulait relever le prestige, créa  
la médaille militaire par décret en date du  
22 janvier 1852 et désigna le château de  
Rambouillet comme monument patriotique  
où devaient être élevés, aux frais de l'Etat,  
les enfants des familles indigentes dont les  
chefs auraient reçu la médaille militaire.

#### 1857. — MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE

Un décret, signé le 12 août 1857, or-  
donna la fondation d'une médaille, dite de  
Sainte-Hélène, destinée à tous les militaires  
français et militaires étrangers, ayant com-  
battu sous notre drapeau, de 1792 à 1845.  
Cette médaille, qu'on ne verra bientôt plus  
que parmi les reliques de famille, porte au  
revers cette légende : *A ses compagnons de  
gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821.*

#### MÉDAILLES D'HONNEUR

Pour avoir la médaille d'honneur, il faut  
avoir exposé sa vie en sauvant quelqu'un,  
ou avoir vacciné gratuitement un millier de  
personnes, ou s'être signalé par des services  
importants rendus à la salubrité, à l'hygiène  
et surtout pendant les épidémies (décret du  
31 mars 1885).

Il faut aussi être resté pendant plus de  
trente ans au service du même maître ou de  
la même famille.

Le ministre des postes et télégraphes et le  
ministre des finances ont été autorisés, le  
premier par un décret du 22 mars 1882, le  
second par un décret daté du 15 mai 1885,  
à décerner la médaille d'honneur aux fac-  
teurs, sous-agents et préposés forestiers  
qui se seraient signalés par leur dévoue-  
ment ou leur courage dans l'exercice de  
leurs fonctions.

Cette médaille s'attache à un ruban aux  
couleurs nationales.

#### 1883. — MÉRITE AGRICOLE

Le titre fait suffisamment connaître quels  
services rendus au pays M. Méline, alors  
ministre de l'Agriculture, a voulu reconnaî-  
tre en soumettant à la signature du Prési-  
dent de la République le décret du 7 juillet  
1883. Le ruban, chacun le sait, est vert,  
bordé de liseré amarante.

#### MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

Nous ne pouvons passer sous silence la  
glorieuse liste des médailles commémorati-  
ves de nos victoires modernes et de nos ex-  
péditions militaires lointaines : médaille de  
Crimée, de la Baltique, d'Italie, du roi de  
Sardaigne, de Chine, du Mexique, de Men-  
tana et du Tonkin, dont les rubans sont trop  
connus, trop popularisés par nos soldats,  
pour être décrits ici.

Nous n'avons voulu mettre sous les yeux  
de nos lecteurs que le tableau succinct des  
décorations du siècle. Ce tableau suffit à dé-  
montrer que si les gouvernements ont pris  
le soin généreux de se pourvoir de moyens  
de récompenser honorifiquement les ci-  
toyens dévoués à la patrie et à la société, ils  
ont en même temps trouvé toujours des  
poitrines méritantes à orner.

JEAN ALESSON.

Nous recommandons tout particulière-  
ment à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches  
préparées spécialement pour la conservation  
des fruits et la fabrication des liqueurs, et  
vendues 1 fr. 30 le litre ; qualité supérieure,  
1 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.  
ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-  
Jean, Saumur.

LE TRIBOULET, s'inspirant de la campagne enta-  
mée par M. Raoul Duval, a fait cette semaine un  
Triboulet républicain ; il va sans dire que la conver-  
sion du joyeux fol ne dure que l'espace d'un nu-  
méro très amusant et qu'à la dernière page il  
retourne à la Monarchie, ses premiers amours.

#### Marché de Saumur du 11 Septembre

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k. 125 —
Blé nouveau (l'hect.)	16 —	Graine de trèfle	50k. —
From. 1 <sup>er</sup> q. l'h.	77k. 16 50	— Luzerne	50k. —
Halle moyenne	77k. 16 25	— de lin.	50k. —
Seigle	75k. 10 85	Foin (la char.)	780k. 60 —
Orge	65k. 10 58	Luzerne	780k. 50 —
Avoine	50k. 9 —	Paille	780k. 40 —
Fèves	75k. 11 —	Amandes en c.	50k. —
Pois blancs	80k. 25 —	— cassées	50k. —
— rouges	80k. 20 —	Cire jaune	50k. 190 —
Colza	100k. —	Chanvres 1 <sup>er</sup> qualité	—
Chenevis	50k. —	— 2 <sup>e</sup>	—
Farine, culas	157k. 47 —	— 3 <sup>e</sup>	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

D'un jugement rendu par défaut le 8 mai 1886, enregistré, au profit de M<sup>me</sup> Marie-Julienne Foucher, épouse du sieur Pierre Rivière, ladite dame domestique chez M. Souhard, fermier, demeurant à Presle, commune de Montreuil-Bellay;

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau établi près le Tribunal civil de Saumur, en date du 6 février 1886,

Contre le sieur Pierre Rivière, autrefois domestique à Saint-Martin-de-Macon (Deux-Sèvres), en dernier lieu à Montreuil-Bellay, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Il appert, Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux Rivière - Foucher au profit de la femme.

Pour extrait certifié conforme. Saumur, le deux septembre mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Étude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernuil.

### A VENDRE A L'AMIABLE

## BELLE MAISON D'HABITATION

Au bourg de Vernuil.

Composée de: salon, salle à manger, autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-chaussée; cinq chambres hautes, le tout plafonné et en bon état; trois caves, écurie, remise, cours et jardins, le tout contenant environ 16 ares.

Cette maison présente toutes les commodités possibles.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Vernuil, chargé de pouvoirs.

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

### A LOUER PRÉSENTEMENT

## UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur. (489)

La Chasse est interdite sur les propriétés de M. BEAUFILS-ARDOUIN, dans les communes de Varennes, Villebernier et Russé.

### A VENDRE

GRAND CHOIX

## D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte.

Prix avantageux.

S'adresser rue de Visitation, 16.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

## PORTION DE MAISON

Au premier étage,

Située rue Haute-Saint-Pierre, n° 5,

Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3.

### A VENDRE

## UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

### A GÉNER

## PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

## Offres et Demandes

Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de **cocher**. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE MERCIERIE demande une **employée** intelligente et une **débutante**.

S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une **comptabilité**.

S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari **cocher** et la femme **cuisinière**.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un **second clerc**. (584)

## LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

## EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur

Exiger le fac-similé de la signature J. v. Liebig

Partout où la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et réconfortants, des sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

# RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

## Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, des bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, p'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

# DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES

#### SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



## Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

# B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

### LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun . . .	»	8 42	»	1 53	9 11	»
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars . . .	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29
Varr.-Chacé.	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1 11	2 23	5 03	9 54	10 30
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11 11	»	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé.	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47
Thouars . . .	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57
Loudun . . .	»	8 09	»	3 16	3 11	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55

  

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR																
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. matin	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 54	»	»	8 34	Doué . . .	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11	Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15	12 34	6 34
Saumur (état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-l-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20	Vivry . . .	8 12	»	3 16	5 54	»	Noyant-Méon	5 43	9 18	1 10	1 27	7 38
Nantilly . . .	7 01	8 37	4 13	8 43	le Vaudelnay	6 33	9 16	12 39	1 51	8 30	Blou . . .	8 22	»	3 25	6 03	»	Vernantes . . .	6 17	9 42	»	»	8 11
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40	Vernantes . . .	8 39	»	3 38	6 14	»	Blou . . .	6 25	9 54	»	»	8 11
— (dép.)	7 34	9 35	»	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1 11	2 23	9 54	Noyant-Méon	9 13	2 16	4 01	6 38	11 44	Vivry . . .	6 38	10 03	»	»	8 20
le Vaudelnay	7 41	9 46	5 11	9 28	Nantilly . . .	7 35	10 29	1 17	2 51	10 22	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30
Baugé . . .	7 56	9 56	5 20	9 46	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30												
Doué . . .	8 05	10 08	5 27	9 54	Saumur (orl.)	7 48	»	1 25	3 01	»												

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.